

Saint-Brieuc, le

- 2 JUL. 2018

références 2018 / 6456

service DI

Tél 02 96 62 62 75

suivi par Franck BOURDAIS

objet **Requête pour le droit des Départements de relever
les limitations de vitesse sur leur réseau**



23 avenue Jean Moulin

75014 PARIS

Monsieur Le Président,

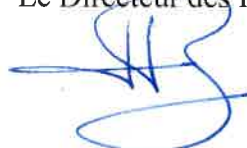
Vous m'interpellez sur la mise en place de la nouvelle limitation de vitesse sur route décidée par le gouvernement.

En tant que gestionnaire de voirie, si j'ai effectivement la capacité de régler la circulation par une limitation de la vitesse sur des secteurs ou cela le justifie, je ne peux déroger au code de la route.

Je ne peux donc donner une suite favorable à votre requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Infrastructures



Franck BOURDAIS